



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 mai 2021

Affiché le 5 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F.BREUZIN – C.POUZARGUE – O.CONTRERAS – D.MONOD – M.JOLLY – D.FERLAY – H.DESTANDAU – V. PASQUIER – S.BENHAMDINE – P.POILANE – JJ. DURANTIN – C. CROTTET – P. GUIZE – M.RIBIER – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – A. BERGER – S. BOIRAL

Excusée : C. TRICHARD (pouvoir F. BREUZIN)

Secrétaire de séance : JJ. DURANTIN

CONVENTION AVEC RENAULT MORNANT POUR LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN VEHICULE AUTO-PARTAGE

Orélie CONTRERAS, Adjointe au Maire, présente l'offre d'auto-partage, RENAULT MOBILITY, déployée par Renault Mornant. Ce service propose aux usagers ayant préalablement téléchargé l'application mobile RENAULT MOBILITY la location de véhicules en libre-service, 24h/24, 7 jours sur 7.

Renault Mornant propose de mettre à la disposition de la Commune un véhicule électrique de type RENAULT ZOE équipé de la technologie d'auto-partage, qui permettra à tout utilisateur RENAULT MOBILITY de bénéficier de ce service de mobilité. Il est proposé que le véhicule soit stationné sur une place dédiée et identifiée située devant l'une des bornes de recharge pour véhicules électriques, rue du Jonan.

Le contrat de mise à disponibilité du véhicule est prévu pour une durée de 6 mois renouvelable à compter du 1^{er} septembre 2021.

La Commune contribuera à la charge mensuelle du véhicule RENAULT MOBILITY mis à disposition, à hauteur d'un montant fixe, pendant la durée de l'Accord, à savoir 800€ HT par mois pour une RENAULT ZOE, et percevra 90% du chiffre d'affaires HT généré par les locations (y compris jours et kilomètres supplémentaires), les frais RENAULT MORNANT étant estimés à 10%.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à participer à la mise en place du service auto-partage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Renault Mornant pour la mise à disposition du public d'un véhicule auto-partage.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention de groupement de commandes avec les Communes de Mornant, Taluyers, Chaussan, pour la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et des espaces publics. Cette convention est signée pour 1 année renouvelable 2 fois.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2022

L'assemblée délibérante procède au tirage au sort, dans la liste électorale de la Commune, de personnes qui seront proposées comme jurés d'assises pour l'année suivante.

Les 6 personnes tirées au sort sont : René LAPLACE – Maryse HERNANDEZ épouse QUEREZ – Laurent PELLETIER – Gilbert DREVON – Emmanuel PERRET – Lucas BOHNENKAMP.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA COPAMO DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE – MAISON BLANCHERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes est susceptible d'apporter son concours dans le cadre de la rénovation énergétique de bâtiments publics.

Les travaux d'isolation d'une maison pour la création de deux logements sociaux rue de la Blancherie s'inscrit pleinement dans le cadre des actions en faveur du développement durable.

Compte tenu du coût de l'opération d'isolation s'élevant à 36 857 €, le conseil municipal à l'unanimité, décide de solliciter une aide à la Copamo.

DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION ENERGETIQUE POUR LA CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CHAUDIERE BOIS MUTUALISEE A LA SALLE DES FETES ET SALLE DES SPORTS

Le projet de création d'un réseau de chaleur et la mise en place d'une chaufferie bois mutualisée à la salle des fêtes et salle des sports en remplacement d'une chaudière fioul et des 2 chaudières gaz participe à la politique de développement des systèmes de chauffage à base d'énergie renouvelable. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la COPAMO à hauteur de 30% des dépenses estimées à 130 000 € limitées à 20 000€.

La demande de subvention est approuvée à l'unanimité des membres présents.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « CENTRE-VILLAGES » 2019-2021

Madame Orélie CONTRERAS rappelle le Programme d'Intérêt Général auquel adhère la Commune et présente ainsi le dossier de demande de subvention de Monsieur TREYNET et Madame COLOMBET, qui sollicitent une aide relative au projet d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale sis 179 rue de l'étang.

Considérant que la commune de Saint Laurent d'Agny attribue une aide plafonnée, le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité une subvention de 1250 € pour la réalisation de ces travaux.

LOCATION DE SALLE : REMBOURSEMENT D'ARRHES SUITE A ANNULATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal du souhait de Mr POLLIER d'annuler la réservation de la salle Saint-Laurent en raison des directives de l'Etat et aux mesures sanitaires mises en place dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les arrhes versées par Mr POLLIER pour un montant total de 30 €.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE - COUR OASIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'agence de l'eau est susceptible d'apporter son concours dans le projet de désimperméabilisation de la cour de l'école qui s'inscrit pleinement dans le cadre des actions en faveur du développement durable.

Après en avoir délibéré et pour permettre le financement de cette opération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès des services de l'eau pour la création d'une cour oasis à hauteur de 70 % des travaux de désimperméabilisation.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe que les lampadaires solaires répartis dans les lotissements Pré Lacour et Clos de Cibeins ont été installés. La programmation horaire est à revoir afin de correspondre à l'extinction des lumières dans la commune.

Les travaux de création du rond-point et des trottoirs route de crémière sont bien avancés et devrait être terminés d'ici une quinzaine de jours. Le goudronnage des voiries est prévu durant les vacances d'été.

> ECOLES

Les tableaux numériques et leurs extensions ont été installés durant la période de confinement des écoles. Les enseignants sont ravis de l'utilisation. Certains pc portables obsolètes devront être remplacés pour permettre une meilleure utilisation.

> COPAMO

Des bacs de collectes des masques chirurgicaux jetables sont mis à disposition dans le hall d'entrée de la Mairie et aux écoles. Un premier bac plein a déjà été remis aux services de la Copamo. Ces masques sont destinés à être recyclés dans la filière textile.

Le centre de vaccination de Chassagny-Beauvallon est maintenant bien organisé grâce à la participation de 25 personnes en permanence et 150 professionnels répartis sur les créneaux horaires. A compter de ce lundi 3 mai, 1300 doses de vaccins Pfizer par semaine seront administrées et un passage à 1700 doses est envisagée.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront les 20 et 27 juin de 8h à 18h.

Dans le cadre de ces élections, les assesseurs pourront obtenir une priorité sur la vaccination. Des autotests seront également mis à disposition des communes pour ceux qui ne seraient pas vaccinés.

Orélie CONTRERAS, explique que le Syndicat de l'Ouest Lyonnais dans le cadre du *«projet à vélos»*, dispose de fonds disponibles pour l'organisation d'évènements en lien avec ce thème. De même, une nouvelle subvention peut être accordée aux particuliers par la Copamo pour l'acquisition des vélos à assistance électrique, sous conditions de ressources.

Orélie CONTRERAS évoque l'idée d'organiser une manifestation « Mai ou juin à vélo » ou lors de la semaine de la mobilité en septembre, pour faire découvrir les vélos à assistance électriques aux habitants. La réflexion est engagée.

Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône a prévu une rencontre à Saint Laurent d'Agny, le vendredi 21 mai prochain. Monsieur le Maire a établi un programme pour cette journée, le but étant de pouvoir présenter et promouvoir la Commune sous différents aspects (rencontre entreprises, agriculteurs, écoles, présentation des projets anciens et futurs...).

Fin de séance : 22h

Prochain conseil municipal : 7 juin 2021 à 20h30 – Salle des Platanes